



La lettre de l'Académie

Académie d'Agriculture de France

N°2 avril 2009

Relations extérieures, c'est essentiel !

Lorsque Georges Pédro, alors Secrétaire perpétuel, m'a demandé de m'occuper pour l'Académie des *Relations extérieures*, j'ai accepté cette mission, sans trop savoir la charge de travail qu'elle représentait.

Pour Georges Pédro, il était indispensable que les confrères, souvent retraités, restent au contact de la réalité du terrain, des évolutions technologiques et des contraintes économiques.

Notre objectif commun : proposer au cours de chaque année académique des visites sur le terrain d'entreprises agricoles et industrielles, d'organisations économiques,... toutes liées au monde agricole et alimentaire.

Depuis une dizaine d'années, nous avons donc proposé annuellement quatre à cinq visites, par exemple avec les organisations agricoles, les entreprises industrielles de l'agrofourniture, le SIMA, l'INRA, FARRE...

Grâce à Claude Sultana, il est rendu compte de toutes ces activités dans les publications de l'Académie.

Ce partenariat à double effet a permis à nos confrères de rester toujours informés à la source ; nous avons en même temps fait connaître nos travaux.

Ces visites ont été complétées par une mise en valeur de nos séances officielles. Nos partenaires : Crédit Agricole, Groupama, In Vivo, SAF, Total, UNIFA, nous ont accueillis pour notre séance officielle de remise de prix et de médailles le premier mercredi d'octobre ce qui leur a permis de découvrir la réalité de nos activités.

À l'issue du rendu compte des thèmes traités au cours de l'année écoulée et de la remise des prix, est organisée une rencontre conviviale entre tous les participants.

Par ailleurs, lors de l'intronisation du nouveau bureau, une personnalité agricole ou industrielle est invitée à s'exprimer

librement sur l'actualité et sur les préoccupations de l'organisation dont elle est responsable.

C'est grâce aux confrères des sections que ces *relations extérieures* sont organisées et je remercie tous ceux qui permettent de développer cette activité et les partenaires qui nous soutiennent matériellement.

La tâche est lourde, la collaboration entre les sections est nécessaire pour poursuivre et améliorer ces actions de *relations extérieures* indispensables à la mise en valeur des activités de l'Académie d'Agriculture de France.

Christian Maréchal

Agenda

- 1/04/2009 : Séance « controverse » sur la Filière bois française
- 8/04/2009 : Les invasions biologiques : épiphénomène ou risques réels
- 28/04/2009 : Colloque organisé par la section 3 sur le thème : **Élevages intensifs et environnement. Les effluents : menace ou richesse.**
- 29/04/2009 : L'Univers du goût
- 6/05/2009 : Séance commune avec l'Académie de Médecine : Pesticides : raison d'être, connaissance et gestion des risques
- 13/05/2009 : L'analyse de terre, outil obligatoire de la fertilisation raisonnée
- 27/05/2009 : Séance libre
- 3/06/2009 : Statut hydrique des plantes : une analyse de la biologie intégrative
- 4/06/2009 : **Visite au Centre INRA de Versailles**
Thème de la visite : des recherches pour une agriculture durable
- 10/06/2009 : Développement des cultures sans labour (TCSL)
- 17/06/2009 : Séance libre
- 25/06/09 : **Visite à la Ferme de l'Étang** (Station de sélection du Groupe LIMAGRAIN)

La vie de la Compagnie

Une Association pour les Amis de l'Académie

La Commission académique de l'Académie d'Agriculture de France s'est déclarée favorable à la création d'une Association des Amis de l'Académie d'Agriculture de France. Cette association regroupera des personnes physiques ou morales intéressées par les activités de l'Académie, désireuses de faire part à l'Académie de leurs préoccupations, souhaitant promouvoir les travaux et les réflexions de la Compagnie, désireuses d'assister l'Académie dans l'approfondissement de sujets d'intérêt commun, capables de contribuer par des propositions et des actions appropriées à la réalisation des objectifs de la Compagnie, et qui acceptent de contribuer aux travaux d'entretien et aux investissements nécessaires à un bon fonctionnement de l'Institution.

Les statuts de l'Association ont été élaborés. Au cours d'une prochaine réunion, un bureau provisoire sera constitué qui procédera à leur dépôt auprès des instances compétentes.

Les membres de l'Académie pourront y adhérer librement. Le montant des cotisations sera déterminé lors de la première réunion.

Jacques Risse

Ancien Président de l'Académie

Question de races

Que nous apprend sur les races l'analyse actuelle des génomes ? Les connaissances nouvelles renouvellent-elles notre regard ? Posent-elles des questions inattendues ?

L'objet de ce texte est de présenter un état des lieux en s'appuyant sur trois espèces : le chien, le bœuf et l'homme.

Le livre généalogique tenu par la Société Canine Centrale (reconnue par le Ministère de l'Agriculture) répertorie plusieurs centaines de races de chiens et explicite leurs standards. La diversité génétique dans l'espèce est très étendue. Elle est distribuée entre les races, résultat d'une domestication très ancienne qui a allié la maîtrise de la reproduction normale et des sélections variées mais très exigeantes. Les différences entre animaux sont telles (entre un pointer et un bichon par exemple) que, du XIX^{ème} au milieu du XX^{ème} siècle, un vif débat a animé les réunions de cynophiles (amateurs, éleveurs, juges scientifiques...). Si tous étaient d'accord pour constater la disparition des ancêtres sauvages, certains pensaient qu'en dépit de leurs différences tous les animaux présents et passés forment une seule espèce, d'autres estimaient qu'à cause des différences les chiens actuels descendent de plusieurs espèces. L'accumulation des connaissances biologiques et zootechniques a peu à peu donné raison aux premiers. Le séquençage intégral du génome canin montre qu'il n'existe qu'une origine évolutive et non point plusieurs.

Il reste donc à rendre compte de la remarquable diversité interraciale. Une exigence très rigoureuse de conformité aux standards d'une race et une politique de reproduction fondée sur un nombre restreint d'animaux d'élite laisse prévoir que la diversité génétique à l'intérieur de la race est très limitée. C'est tout à fait ce que confirme l'analyse moléculaire comparée des ADN des différentes races. Nous sommes en présence d'une espèce où la diversité génétique générale est distribuée entre des races différentes.

En poussant la démarche zootechnique plus avant, on pourrait arriver à une situation où tous les animaux d'une espèce soient génétiquement identiques sans que pour autant l'espèce canine ait perdu sa diversité globale. Formellement rien ne distingue alors les individus obtenus de ce que seraient des chiens clonés obtenus par des techniques autres que la reproduction normale. La conclusion est que chez les chiens la notion de race converge avec celle de clone et cela ne choque personne.

Le mot « race » recouvre une réalité bien différente chez les bovins. Certes tout le monde connaît les races bovines et le public se presse pour les voir chaque année au Salon de l'Agriculture. De fait la domestication et les diverses sélections ultérieures ont abouti à l'existence d'animaux partageant des caractéristiques communes : certaines permettent leur reconnaissance, d'autres plus discrètes répondent à des objectifs d'élevage et d'usage différents. Cependant les sélectionneurs, conscients des dangers d'appauvrissement du capital génétique des races, se sont efforcés empiriquement, et s'efforcent toujours en s'appuyant sur la connaissance moléculaire des génomes, de maximiser la diversité génétique intra-raciale (3). Ils mettent ainsi un riche potentiel à la disposition d'éleveurs qui doivent faire face à des nécessités zootechniques et économiques en perpétuelle évolution. Le processus de maximisation s'exerce à l'intérieur des standards exigés par les Livres Généalogiques. Il est couronné de succès parce que les informations génétiques à fixer pour répondre aux standards ne représentent guère que le cent millième (ou moins) des informations de toutes celles dont dispose le génome. En résumé on trouve statistiquement à l'intérieur des grandes races autant de diversité génétique que dans toute l'espèce. Le concept de race des éleveurs de bovins n'est donc pas du tout celui des amateurs de chiens !

La situation actuelle chez les bovins ne manque pas de poser d'intéressantes questions L'avancée des connaissances et des techniques autorise aujourd'hui la production d'animaux clonés et d'en avoir des descendants identiques. Faut-il les considérer comme faisant partie de leur race d'origine ? Certes ils répondent aux standards. Mais ils n'ont plus de diversité génétique. Doit-on alors considérer les produits du clonage comme les initiateurs de races « très pures » à la façon des chiens ? L'intérêt biologique de ces questions est mineur. Par contre y répondre n'est pas socialement neutre, et les implications pratiques, économiques, juridiques et éthiques font l'objet de vives controverses.

Il ne serait ni honnête ni courageux de ne pas parler des hommes end épit des tabous. Le séquençage intégral de génomes humains et l'analyse moléculaire des ADN de grandes populations montrent que la diversité génétique de l'espèce est organisée en quelques grands groupes géographiques d'ascendance (4). Les bases territoriales de ces groupes sont des continents (Afrique, Asie, Europe...). Comme chez les bovins, la diversité génétique à l'intérieur de chaque groupe est aussi vaste, voire identique, à celle de l'ensemble de l'espèce. Comme chez les bovins, les informations génétiques qui identifient chaque groupe ne représentent que le cent millième (ou moins) des celles dont dispose le génome.

Du fait du mode de reproduction, les contours de chaque groupe géographique d'ascendance sont flous. L'analyse fine et exhaustive du génome d'UN individu ne permet pas de le placer dans un groupe particulier.

Le concept historique de race n'a donc pas de sens. Parce qu'il n'est pas possible d'attribuer une race à un individu, le racisme n'a pas de fondement biologique. Parce que la diversité génétique globale de l'espèce est collectivement organisée en groupes géographiques d'ascendance distincts, l'antiracisme n'a pas de fondement biologique. Chez les hommes le concept de race est uniquement idéologique, politique... et moral.

Dominique Planchenault et Jean-Claude Mounolou

Idées

Vers un nouveau colonialisme agraire

La mainmise sur des terres agricoles par des étrangers est un phénomène vieux comme le monde. Il y a 2000 ans, Rome cherchait déjà à assurer ainsi ses approvisionnements en blé, puis tous les empires coloniaux des temps modernes ont fait de même. La formule semblait abandonnée après Bandung et la décolonisation. Elle renaît aujourd'hui dans des conditions qui ne laissent pas d'être préoccupantes.

On sait que les pays du Golfe persique producteurs de pétrole et de nombreux pays émergents récemment industrialisés sont riches en dollars, mais déficitaires en produits agricoles ou craignent de le devenir à brève échéance. D'où l'idée d'externaliser leur production agricole et de sécuriser ainsi leurs approvisionnements pour l'avenir. La flambée des prix agricoles en 2008 a renforcé les dirigeants de ces pays dans ce choix car elle leur a montré la fragilité de leurs importations traditionnelles de produits agricoles.

Il restait à trouver les terres pour réaliser ces productions et les gouvernements susceptibles de les leur attribuer. Or les terres « libres » et fertiles sont encore abondantes ou bon marché en Amérique du Sud et dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. C'est donc principalement vers eux que se sont tournés les pays à la recherche de terres à exploiter.

Ainsi la Chine, la Corée du Sud, le Japon, l'Inde mais aussi l'Arabie Saoudite et les autres États du Golfe persique, la Lybie ou l'Égypte ont déjà passé des contrats ou sont en discussion, notamment avec le Brésil, l'Ouganda, le Soudan, l'Éthiopie, Madagascar, le Pakistan, le Cambodge, la Russie, l'Ukraine... Ces contrats prévoient la mise à disposition, sous forme de vente ou de location, de dizaines de milliers, voire de centaines de milliers d'hectares. La presse a même récemment fait état d'un projet de la Corée du Sud visant à louer plus de 1 million d'hectares à Madagascar.

Avec 12 millions d'hectares exploités à l'étranger, notamment au Brésil, le Japon est le plus ancien intervenant sur ce marché. Mais la Chine qui a 1,4 milliard d'habitants à nourrir, est aujourd'hui la plus active pour rechercher des terres nouvelles. Elle aurait déjà passé une trentaine d'accords de « coopération » avec notamment le Laos, le Mozambique, les Philippines, ou le Kazakhstan en vue de la culture du riz, du soja, du maïs, de la canne à sucre ou du manioc. Elle apporte bien sûr les capitaux nécessaires y compris pour organiser le transport vers les ports, sa technologie et la formation des travailleurs (parfois même aussi sa propre main d'œuvre bon marché et docile). L'Inde elle-même a encouragé ses importateurs à produire un million de tonnes de lentilles dans le nord de la Birmanie ou à acquérir des plantations de palmier à

huile en Indonésie.

La réalisation concrète de ces projets émane généralement des Etats qui peuvent en confier la réalisation à des sociétés de droit privé créées pour l'occasion. Mais certains investisseurs privés, rendus méfiants par la crise financière actuelle et à la recherche de nouvelles sources de profits ont décidé d'investir pour leur propre compte dans la terre. Car les perspectives à long terme d'évolution des prix agricoles leur semblent particulièrement favorables. Ils estiment en effet que l'exploitation de terres bien situées, fertiles, faciles à cultiver et bon marché peut dégager un profit intéressant sur le long terme.

Dans un certain nombre de cas, notamment en Afrique subsaharienne, il est encore trop tôt pour savoir quelles seront les solutions retenues pour cultiver ces immenses exploitations, avec quelle main d'œuvre le travail sera réalisé et quelles seront les retombées pour les pays concernés. Il est cependant tout de même normal de s'inquiéter lorsqu'il s'agit de pays dont une partie de la population souffre dès maintenant de la faim comme le Soudan, l'Ethiopie ou le Cambodge qui ont régulièrement recours à l'aide du Programme alimentaire mondial. Que se passera-t-il si de grandes quantités de produits agricoles de base sont exportées alors même qu'une partie de la population manque de tout ? déjà en Ouganda, un énorme tollé public a récemment accueilli l'annonce de discussions entre le gouvernement et le Ministre égyptien de l'Agriculture en vue de la location de 840 000 hectares de terre.

Il est également difficile d'imaginer que ces espaces à mettre en culture soient tous pris sur des forêts vierges de tout habitant ou sur des terres totalement inexploitées. Partout dans le monde, les espaces apparemment vides sont parcourus par des pasteurs nomades ou sont parsemés de quelques villages de paysans sédentaires. Que fera-t-on de ces populations ? Seront-elles indemnisées correctement ? Que vont-elles devenir ensuite ? Même s'il ne recourt plus à la force armée, le néocolonialisme agraire a encore de beaux jours.

On peut aussi s'interroger sur la signification de ce phénomène du point de vue politique et économique. Des baux de 99 ans engagent-ils pour cette durée des gouvernements dont la légitimité est contestable et la pérennité rien moins qu'assurée ?

On peut enfin faire remarquer que les pays acheteurs ont apparemment perdu la foi dans les bienfaits du marché et de sa mondialisation dès lors que leurs intérêts vitaux sont menacés. Le libre-échange, tant vanté par les économistes anglo-saxons depuis un demi-siècle, ne semble plus faire recette auprès des pays émergents ébranlés par la crise alimentaire mondiale. Voilà tout un pan de la doctrine libérale qui s'effondre discrètement mais sûrement.

André Neveu

IAASTD

*(International Assessment of Agricultural Knowledge,
Science and Technology for Development)*

LE PROJET DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une 'évaluation' internationale, au sens que ce terme a pris dans des exercices analogues, tels que l'évaluation du changement climatique par le GIEC ou celle de l'évaluation des dangers menaçant les écosystèmes dans le monde comme dans le MEA (*Millennium Ecosystem Assessment*). Il s'agit de dégager un consensus large assez fort pour susciter l'action collective dans le domaine considéré. Cela suppose un consensus sur le diagnostic (quels problèmes restent à résoudre ? quelles sont les solutions possibles ?) et sur les actions à entreprendre (quelles actions collectives, publiques et privées sont-elles à mettre en œuvre pour résoudre les problèmes ?)

La définition du domaine concerné a évolué au cours de l'exercice, comme le reflète l'insertion du mot '*knowledge*' dans le titre alors que celui-ci ne figure pas dans l'acronyme. Il s'agit bien de prendre en compte l'ensemble des processus de connaissance influençant les pratiques des agriculteurs, en particulier dans les pays les plus pauvres. Les processus formels, habituellement reconnus de la recherche-développement, y compris toutes les catégories de 'formation', sont pris en compte mais l'intention est bien d'intéresser aussi aux processus liés aux connaissances empiriques, traditionnelles, informelles, etc.

POURQUOI ?

Depuis Haas et le concept de communauté épistémique qu'il a proposé, il est généralement admis que toute action internationale ne peut être

durablement effective que s'il y a consensus au sein d'une communauté regroupant experts et acteurs concernés et compétents sur le sujet (formant une communauté 'épistémique' capable de donner du sens, à la fois sur les problèmes à résoudre et sur les moyens de le faire). Le GIEC est souvent cité comme exemple d'une communauté épistémique ayant produit un consensus large sur le réchauffement climatique et les moyens d'y faire face. Dans le domaine de l'agriculture, il s'agit de dégager un consensus sur la nécessité et la possibilité de changer les pratiques des agriculteurs, en intervenant dans le domaine large de la connaissance, afin d'assurer les objectifs du Millénaire relatifs à la sécurité alimentaire, y compris l'élimination de la faim dans le monde, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. De multiples acteurs sont ainsi concernés, incluant les institutions agronomiques traditionnelles mais allant bien au-delà.

COMMENT ?

La Banque Mondiale, sous l'impulsion de Bob Watson, qui était alors son 'conseiller scientifique', a pris l'initiative de réunir une coalition large d'acteurs divers : institutions internationales (FAO, PNUE, UNESCO, etc.), de gouvernements (dont le nôtre), d'acteurs de la société civile et du secteur privé (notamment Syngenta et l'association Crop Life) et d'autres acteurs intéressés (comme les centres internationaux du GCRAI). Tous ceux-ci ont formé un Bureau chargé de la gouvernance de l'exercice, appuyé par un Secrétariat basé à la Banque Mondiale et dirigé par Bob Watson. Deux co-présidents ont été désignés. Le Bureau a élaboré les termes de référence d'un ensemble de rapports d'évaluation, désigné les auteurs et les relecteurs et organisé une série de réunions des auteurs d'une part et du Bureau de l'autre. Les rapports eux-mêmes et surtout le résumé pour les décideurs (*Summary for Decision Makers*) ont été approuvés lors d'une Session plénière intergouvernementale à Johannesburg en avril 2008.

RÉALISATIONS ET LIMITES

Le processus, après s'être déroulé comme prévu à quelques exceptions près – deux réunions qui devaient à l'origine se tenir à Colombo et à Nairobi ayant été déplacées à San José et à Johannesburg respectivement à cause de problèmes de sécurité –, a produit les rapports escomptés. Ceux-ci expriment bien la nécessité de changer les façons de faire dans le domaine de la recherche et du développement agricole pour assurer la sécurité alimentaire de tous, lutter contre la pauvreté et protéger l'environnement. La nécessité d'approches systémiques et pluridisciplinaires y est affirmée de même que la nécessité de changements profonds dans les rapports entre les acteurs impliqués pour la prise en compte réelle des savoirs traditionnels. Cette prise en compte est vue comme indispensable ; elle requerra de profonds bouleversements dans les rapports de pouvoir entre acteurs, notamment en donnant beaucoup plus de poids aux acteurs les plus faibles : les agriculteurs pauvres des pays pauvres et leurs organisations collectives. Cependant le consensus recherché n'a pas été atteint dans la mesure où les acteurs du secteur privé se sont retirés de l'exercice avant sa fin, considérant que les rapports finaux souffraient d'un biais anti-technologies modernes et anti-business. Par ailleurs, pour des raisons diverses, l'establishment agronomique américain, pourtant le plus important au monde, ne s'est impliqué que de façon marginale dans le processus et le gouvernement des États-Unis n'a pas ratifié le rapport final.

Malgré ces limites, les participants français paraissent globalement satisfaits car les lignes directrices du rapport final correspondent aux orientations générales qu'ils ont préconisées. Il faut toutefois remarquer que la plupart d'entre eux, y compris l'auteur de ces lignes, sont ce que l'on peut appeler des 'agronomes internationalistes'. Beaucoup d'autres acteurs potentiels n'ont pratiquement pas été impliqués, ce qui illustre les limites du consensus exprimé par les rapports IAASTD.

Michel Petit

Le rôle des membres de la Société d'Agriculture de Paris à l'Assemblée en 1789-92

À partir de 1760, l'audience des physiocrates accroît la volonté de faire progresser l'agriculture, source de richesse de la nation. Leur forte influence dans les milieux gouvernementaux explique le double objectif de promouvoir les idées et les connaissances par la création de sociétés d'agriculture et de préparer des lois pour encourager et faciliter les progrès. L'un des obstacles majeurs à lever est celui des contraintes

collectives : il faut, aux yeux de ces économistes « libéraux », pouvoir enclorre les terres appropriées et supprimer les biens communaux. La Révolution ne fait qu'amplifier ces préoccupations car, dans un contexte de mauvaises récoltes, il est vital d'augmenter les productions. Les jeunes sociétés d'agriculture ont-elles joué un rôle dans ce débat législatif, en particulier sur l'élaboration du code rural et des lois sur le droit d'enclorre et les communaux ? Essayons de le mesurer dans les assemblées révolutionnaires.

Le travail de préparation des lois pour une « France régénérée » est un immense chantier. L'Assemblée Constituante organise rapidement des comités. Le 2 septembre 1789 est créé le comité d'agriculture et de commerce dont le secrétaire est Dupont de Nemours, membre de la Société d'Agriculture de Paris et physiocrate notoire. Toutefois, les quatre personnages qui assurent l'essentiel du travail de préparation du code rural ne sont pas membres de cette société : Meynier, Heurtault de Lamerville, Herwyn et Hell. Ils défendent la liberté dans tous les domaines agricoles, seul moyen de favoriser les progrès. Les sociétés d'agriculture exercent leur influence sur ce comité en lui adressant des mémoires. Elles ont suscité des travaux. L'un des mieux diffusés est celui qu'envoie la Société de Paris au comité de l'assemblée le 24 octobre 1789 « sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture et sur les encouragements qu'il est nécessaire d'accorder au premier des arts ». Ce mémoire a été préparé par Rougier de la Bergerie. En outre, les membres de la Société sont actifs individuellement. L'un des plus éminents, Cretté de Palluel, fils d'un maître de postes de Saint-Denis qui a de grands domaines au Bourget et Dugny, publie en 1790 un *Mémoire sur l'amélioration des biens communaux, le dessèchement des marais, le défrichement et la replantation en bois...* Pierre-François Boncerf est aussi très actif, publiant les mémoires qu'il a présentés en séance publique de la Société, telle celle de décembre 1791 : « La Plus importante et la plus pressante affaire, ou La nécessité et les moyens de restaurer l'agriculture et le commerce ». Les correspondants provinciaux font eux aussi part de leur expérience à l'Assemblée, tel le curé de Saint-Gaudens dans la Vienne. De plus, ils publient dans les journaux spécialisés, tel « La feuille d'agriculture ». Tous confortent les idées des agronomes libéraux ; c'est pourquoi le projet de code rural présenté par Heurtault de Lamerville le 29 août 1790 est fondé sur la liberté des campagnes et l'indépendance du sol. Les députés ont tempéré ce libéralisme et voté une version plus modérée le 28 septembre 1791.

L'Assemblée Législative a réorganisé les comités et elle en crée un entièrement consacré à l'agriculture. L'influence de la société de Paris est manifeste cette fois. Le président du comité est Broussonnet, secrétaire perpétuel de la société, qui a étudié la botanique et la zoologie et a introduit en France les premiers mérinos. Il est secondé par un autre membre éminent, Rougier de la Bergerie. Tous deux ont été élus à une très large majorité le 20 octobre 1791. Cretté de Palluel a lui aussi été élu membre de ce comité mais il ne siège guère aux séances, contrairement aux deux premiers, assidus. Le comité reste dans la lignée des idées physiocrates : accorder la liberté d'action aux propriétaires, les favoriser dans le partage des communaux car eux seuls sont capables de mettre en valeur de nouvelles terres. En 1793, la conjoncture change : les intérêts des propriétaires ne prévalent plus et les sociétés sont dissoutes. Notons simplement qu'en 1798, lorsqu'elles renaîtront, ces hommes qui ont été actifs en 1790 seront parmi les membres fondateurs.

Nadine Vivier

A lire :

Requiem pour Darwin, par Jacques **Arnould**, Éditions Salvator.
La sagesse du chimiste, par Hervé **This**, L'œil neuf éditions.
OGM, le nouveau graal ? par Pierre **Feillet**, Editions Belin.
Protection des cultures : de l'agrochimie à l'agroécologie, par Jean-Philippe **Deguine**, Pierre **Ferron** et Derek **Russell**, Éditions Quae
Biologie végétale: I- Nutrition et Métabolisme", sous la direction de Jean-François **Morot-Gaudry**, Éditions Dunod
L'Académie d'Agriculture de France. Son histoire, son rôle, ses membres, 2^{ème} édition, par Jean-Claude **Clavel**, chez l'Auteur
L'agriculture, l'Europe, le Monde, par Jean-Claude **Clavel**, chez l'Auteur

Billet

Premiers pas à l'Académie

Ah, la petite montée d'adrénaline lorsqu'on pénètre pour la première fois dans l'immeuble de la rue de Bellechasse pour y débattre d'Agriculture, d'Alimentation et d'Environnement.

Quelle fierté, surtout, d'y découvrir tant d'illustres personnages sur les murs de la salle de conférences même si, un peu plus tard, son propre nom est affiché en lettres d'or... dans l'escalier, abondance d'Académiciens oblige. Quel plaisir, aussi, de tutoyer et d'appeler « cher confrère » ses anciens professeurs, d'anciens ministres, hauts fonctionnaires et sommités scientifiques.

Sous des propos courtois la bataille des idées n'en est pas moins vive, mais la qualité des débats fait que chacun y trouve son compte. La variété des sujets abordés, caractère propre à notre Académie, la richesse des contributions ainsi que la diversité des discussions qui suivent, donnent parfois l'impression de retourner sur les bancs des écoles de la République... et confirme, si quelqu'un en doutait, l'éternelle jeunesse de notre chère Maison.

Jean-François Colomer

Le sexe du Chevalier d'Éon

Plus célèbre pour son changement de sexe et ses aventures, Monsieur ou Mademoiselle d'Éon de Beaumont a formulé plusieurs observations sur « L'utilité de la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie en France » entre 1758 et 1762, ce qui lui vaut de figurer dans la « Bibliographie agronomique et dictionnaire raisonné des ouvrages sur l'économie rurale et domestique » (INA, 1991). « Charlotte-Geneviève-Louise-Auguste-André-Thimotée d'Éon de Beaumont, née à Tonnerre en 1728, morte en 1790. Docteur en droit, avocat au parlement de Paris, censeur royal, puis capitaine de dragon, chevalier de Saint-Louis, ministre plénipotentiaire en Russie et en Angleterre, lectrice de l'Impératrice ». L'énumération de ses titres forme un des chapitres les plus curieux de l'histoire de mademoiselle d'Éon. Pour répandre quelque variété dans cet ouvrage, qu'il me soit permis de rapporter une anecdote qui m'a été contée par M. Heu... de Tonnerre, avoué à la cour d'appel de Paris, un cousin de mademoiselle d'Éon.

Un anglais qui avait parié une somme considérable sur le sexe de mademoiselle d'Éon, arrive à Paris pour prendre des informations. On l'envoie pour plus de sûreté à Tonnerre. Il consulte les registres de la paroisse, ne doutant point que d'après les noms du patron ou de la patronne de mademoiselle d'Éon, il n'y aurait plus d'équivoque. Il trouve six noms, dont trois masculins et trois féminins : il n'y en avait qu'un qui fût celui d'une sainte (Geneviève). Il lit attentivement l'acte qui était plein de fautes d'orthographe ; il y avait né d'hier, puis a été baptisée par nous, etc. Il prend d'autres renseignements ; tous se trouvent contradictoires. On lui dit enfin que monsieur ou mademoiselle d'Éon avait, à Paris, un parent avec lequel elle était liée depuis son enfance. L'anglais se rend dans la capitale chez M. Heu... et le conjure de lui apprendre si Geneviève d'Éon était homme ou femme, ou n'était ni l'un ni l'autre. M. Heu... lui conte qu'il a demeuré avec elle pendant sept ans, dans une pension, rue du Vieux Colombier, et qu'ils ont habité dans la même chambre. Le visage de l'anglais s'épanouit pendant ce récit, qu'il interrompt en disant : eh bien est-elle femme ? Je n'en sais rien, répond M. Heu... L'anglais se lève impatienté en disant que cette retenue pendant sept ans est plus extraordinaire que le problème du sexe de mademoiselle d'Éon. Il repart, retourne dans son île, aussi peu instruit qu'auparavant. M. Heu... en me contant ce trait, ajouta que mademoiselle d'Éon eut ordre de Louis XVI de reprendre les habits de son sexe ; elle fut voir son cousin qui lui dit : « C'était donc bien vrai ? Que veux-tu ! » « le Roi le veut » lui répliqua mademoiselle d'Éon, qui par cette réponse évasive, se tire d'affaire sans donner aucun éclaircissement.

Pierre Zert